



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

VI^{ème} Conférence mondiale des Présidents de Parlement
(Genève)

DEBAT GENERAL

Mardi 29 juillet 2025, de 16h00 à 18h00.

Thème : « Le monde dans la tourmente : coopération parlementaire et multilatéralisme en faveur de la paix, de la justice et de la prospérité pour tous »

Excellences Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents de parlement,

Le monde connaît aujourd'hui une multiplication de crises complexes et interdépendantes : conflits armés, montée des extrémismes, dérèglements climatiques, insécurité alimentaire, inégalités croissantes et effritement du dialogue multilatéral ou des structures de sécurité collective. Ces défis ébranlent les fondements de la paix, de la justice et du développement durable.

Dans ce contexte incertain, la Côte d'Ivoire, sous la très haute autorité de **Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara**, Président de la République, a fait le choix résolu de la stabilité, du dialogue et du développement inclusif.

En effet, le pays a renforcé ses institutions et engagé d'importantes réformes sociales et économiques. Dans une région en proie à l'instabilité, la Côte d'Ivoire se distingue par sa croissance économique soutenue ainsi que par sa stabilité politique et sociale.

Ainsi, s'appuyant sur un climat apaisé, une gestion budgétaire saine, des investissements judicieux dans les infrastructures et un leadership réformateur, le Gouvernement ivoirien a créé l'un des environnements d'investissement les plus attractifs du continent africain.

Ces acquis illustrent notre conviction : la paix et la prospérité sont indissociables de la justice et de l'inclusion.

Il apparaît toutefois qu'aucun État ne peut faire face, seul, à la complexité des menaces actuelles. Le multilatéralisme n'est pas une option : c'est une nécessité impérieuse.

En revanche, le multilatéralisme doit être repensé en impliquant davantage les parlements. En effet, la mondialisation, tout autant que l'accélération de la construction des grands ensembles

communautaires, ont profondément favorisé l'attrait des parlementaires pour les questions internationales.

D'une manière générale, les parlements nationaux ont qualité pour approuver des traités internationaux avant leur ratification. Cependant, la compétence des parlements et des parlementaires ne devrait pas se limiter à cette étape formelle des relations internationales.

Les parlements jouissent d'une légitimité objective certaine pour participer aux relations internationales. C'est par leurs actions qu'ils œuvrent à l'émergence véritable d'une opinion publique transnationale, d'une démocratie à l'échelle internationale, d'une diplomatie des peuples.

C'est pourquoi, je voudrais ici lancer un appel : que notre coopération parlementaire soit un levier de diplomatie active, de partage d'expériences, de co-construction de normes, et surtout, d'actions concrètes en faveur des plus vulnérables.

Excellences Mesdames et Messieurs les Présidents,

Je voudrais réitérer l'engagement du Sénat de la République de Côte d'Ivoire à œuvrer en faveur d'un parlementarisme solidaire, d'une diplomatie des peuples sensible aux réalités du terrain et actrice du renforcement d'un multilatéralisme fécond.

Ensemble, soyons les artisans d'un monde plus juste, plus sûr et plus prospère.

Je vous remercie.